

qu'ils ne permettent pas de favoritisme et que l'application en soit équitable.

J'exhorte le premier ministre à réveiller la nation. J'ai lu le discours qu'il a prononcé lorsqu'il a proposé la deuxième lecture du bill; c'est un chef-d'œuvre d'élocution. Mais je vous le dis, monsieur l'Orateur, à une époque où le peuple canadien a soif de paroles ardentes qui l'électrisent, le discours n'a guère suscité d'espoir. Quand je songe au discours qu'a prononcé l'autre jour l'honorable député de Richelieu-Verchères, je ne puis m'empêcher de songer à un quart de siècle d'enseignement d'isolationisme. Nous en sommes tous plus ou moins coupables mais comme cette sottise est retombée sur leurs auteurs au bout de ces 25 ans! Je déclare donc à mes compatriotes canadiens-français: faites valoir vos arguments; exposez-nous votre point de vue. Le Canada est une confédération et a besoin de vous, comme vous avez besoin de nous. Il ne peut exister de confédération fondée sur le droit de la minorité d'imposer sa volonté à la majorité non plus qu'il ne peut en exister où une majorité exerce iniquement une contrainte sur la minorité. Le peuple canadien, d'un océan à l'autre, réclame cette mesure. S'il existait quelque autre recours, il n'est pas un seul membre de ce côté-ci de la Chambre qui ne l'exposerait au Parlement. Et nous affrontons aujourd'hui une position effroyable au Canada et dans l'Empire. On peut croire que le temps n'est plus à l'isolationisme et à l'indifférence aux guerres d'outre-mer. Mais ce temps a-t-il vraiment disparu? En cette année 1942, le Canada n'a aucun ministre de la couronne pour le représenter au sein du conseil de guerre du Pacifique alors que tous les autres pays ont le leur. Aujourd'hui, où nous devrions ne faire qu'un avec le reste de l'Empire, et avec un grand conseil de guerre impérial, nous nous tenons à l'écart. On a proposé comme solution à nos difficultés une loi répondant aux vœux de la majorité dans d'autres parties du Canada, et applicable à huit provinces. Mais la Confédération peut-elle exister sur cette base? Le Canada peut-il survivre à moins que n'existe l'égalité devant la loi. Je ne blâme pas les gens du Québec.

Une VOIX: Vous n'avez aucune raison de le faire.

M. DIEFENBAKER: Non, je ne les condamne pas. Je n'essaie pas de poser en juge. Mais j'affirme au premier ministre que l'attitude qui y existe aujourd'hui est due en grande partie au programme qu'il a suivi pendant 25 ans.

M. DUPUIS: Que les deux partis ont suivi.

M. DIEFENBAKER: Mais que l'un a suivi avec plus de succès. Je ne condamne pas le peuple. Je ne les blâme pas de réclamer aujourd'hui le montant de la police sur laquelle ils ont versé la prime requise à chaque élection depuis 1917. Je prie les députés canadien-français de cette Chambre de retourner dans leurs circonscriptions, si la présente mesure est adoptée, et de demander au peuple du Québec...

M. DUPUIS: Nous vous y invitons.

M. DIEFENBAKER: Je m'empresse d'accepter, priant avant tout la tolérance. Je les prie d'exposer à leurs compatriotes la véritable situation. Que l'on fasse avouer publiquement à ceux qui les ont trompés, que les directives formulées vingt-cinq ans durant étaient erronées. Je propose que le Canada adopte aujourd'hui comme mot d'ordre: "Mobilisons tout afin de tout sauver". Donnons à l'armée les recrues dont elle a besoin. Pourquoi notre armée a-t-elle été portée de quatre à huit divisions? Sans doute les officiers supérieurs ont-ils été promus à des grades plus élevés, mais le problème des renforts est devenu plus sérieux. Le temps est venu de préparer ces renforts afin que, le moment venu de subir des pertes et de consentir des sacrifices, le Gouvernement n'ait pas lieu de déclarer "trop tard" qu'il nous faut plus d'hommes et qu'il entend imposer la conscription pour les obtenir.

Quant à la main-d'œuvre, on a bien fait certains relevés, mais aucune mesure pratique n'a été prise en vue de constituer un réservoir correspondant à nos besoins. Les travailleurs ont collaboré avec l'administration, et cette collaboration serait d'un effet encore plus précieux si l'on introduisait au pays un régime de comités d'atelier, afin de fournir à l'ouvrier qui fait sa part, l'occasion de proposer des moyens d'accroître la production et d'être rémunéré en conséquence. Dans le domaine de l'agriculture, utilisons les services d'aubains et d'objecteurs de conscience comme renforts de notre main-d'œuvre agricole. Donnons-leur l'occasion de servir tout en assurant à l'agriculture la main-d'œuvre qu'il lui faut en mobilisant une armée agricole.

Cependant, monsieur l'Orateur, il importe que le Parlement agisse sans plus de retard.

M. MARTIN: Que propose l'honorable député?

M. DIEFENBAKER: Je demande au Gouvernement un engagement immédiat de faire quelque chose.

M. MARTIN: De faire quoi?